# Le financement de la gestion à long terme des déchets radioactifs



18 novembre 2005

# L'ensemble des coûts de gestion des déchets est provisionné dès la production de l'énergie

420 millions de MWhe / an

**~ 1.5** €/MWhe

**Traitement** → **Entreposage** → **Gestion long terme**

**~15 ans**

**~ 50-100 ans**

**Hypothèse financière prudente**
**=**
***stockage géologique***

# Les provisions sont encadrées par des normes, des contrôles, l'information est publique.

## Les normes internationales IRFS :

- *« Une provision est une obligation certaine dont le montant et l'échéance ne sont pas fixés de façon précise »*
- *L'estimation doit être faite de manière raisonnable, sans excès de prudence*

## Les contrôles :

- Systématiques : Commissaires aux comptes, Comité d'audit
- Réguliers : Cour des Comptes, Inspection Générale des Finances, …

## L'information :

- Rendue publique dans les rapports annuels EDF (états financiers)

# Les pistes de clarification pour conforter le financement de la gestion à long terme

## 1. Donner un cadre juridique à la base d'évaluation des provisions

- Hypothèse financière de référence
- Chiffrage

## 2. Sécuriser le financement sur la durée

- Ajuster les fonds dédiés aux besoins de disponibilité du financement
- Assurer une cohérence entre responsabilités technique et financière